

LE BULLETIN MUNICIPAL



Volume 74

Mai 2020

Prochaine assemblée municipale

L'assemblée du conseil municipal aura lieu mardi le 9 juin 2020 à 19h00, par visioconférence live sur la page Facebook de la Municipalité.

Calendrier des assemblées ordinaires 2020

Voici la date des séances ordinaires

Toujours le deuxième mardi du mois, ces séances auront lieu au 568, rue Principale à la salle municipale de Colombier, à 19h00.

14	juillet	2020	11	août	2020
08	septembre	2020	13	octobre	2020
10	novembre	2020	10	décembre	2020

BIENVENUE À TOUS

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale est présentement fermée. Nous vous aviserons de sa réouverture dès que la date sera connue. Surveillez notre page Facebook.

COMPTE DE TAXES EN SOUFFRANCE

Nous désirons aviser tous les contribuables qui ont un compte de taxes en retard de plus d'un an dont aucune entente n'a été convenue avec la direction ou si cette entente n'est pas honorée, ces comptes seront remis au conseil municipal lors de la séance de travail du mois de juillet et acheminés à l'huissier.

Il est donc, très important de communiquer avec la directrice générale, Madame Josée Bouchard ou la directrice adjointe, Madame Milaine Charron afin de prendre arrangement.

Comprenez bien que c'est toujours à contrecœur que nous en venons malheureusement à entamer des procédures contre des contribuables de notre municipalité. Veuillez croire, que nous devons procéder de cette façon pour assurer une saine gestion et l'équité pour nos contribuables.

Solde de 2017 : 4 166.78 \$

Solde de 2018 : 6 709.25 \$

Solde de 2019 : 23 366.77 \$

Merci de votre compréhension !

OFFRE D'EMPLOI

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
DE COLOMBIER**



Le comité de développement économique et touristique de Colombier, ayant un poste à combler, est à la recherche d'une personne pour travailler en horticulture.

- ▶ La date du début d'emploi est le 4 mai prochain. Le salaire est de 15 \$/h pour une semaine de 40 heures. La semaine de travail est étendue du dimanche au samedi et sera variable.
- ▶ Les qualifications requises sont d'avoir des connaissances en horticulture, être une personne responsable, honnête, en bonne forme physique et suivre les recommandations de nos consultants (agronomes).

Lieu d'emploi : Colombier

Rémunération : 15 \$/heure

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **25 mai 2020** par la poste à l'adresse suivante, à l'attention de Madame Claire Savard, présidente, au 709, rue Principale, Colombier, QC G0H 1P0.



OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Colombier, ayant un poste à combler, est à la recherche d'une personne pouvant assumer la fonction suivante :

Description : Homme d'entretien
Début : 15 juin 2020
Heures : 36 heures/semaine (emploi saisonnier)
Salaire : 15.91 \$

Toute personne désirant poser sa candidature doit obligatoirement faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 26 mai à 16h00 par courriel à : josee.bouchard@municipalite.colombier.qc.ca ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Colombier
568 rue Principale
Colombier, Québec
G0H 1P0
À l'attention de Madame Josée Bouchard
Poste homme d'entretien

Il est à noter qu'une description détaillée des tâches sera fournie à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame Josée Bouchard au 418-565-3343.

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que depuis quelque temps, le niveau des puits de l'eau potable diminue considérablement pour le secteur Sainte-Thérèse. On demande donc votre collaboration pour diminuer votre consommation d'eau potable. **Il est strictement interdit de laver l'asphalte, l'auto ou le jardin au boyau d'arrosage, ou remplir les piscines sans autorisation.**



Nous croyons qu'il a peut-être une fuite quelque part sur le réseau d'aqueduc Sainte-Thérèse. Nous sollicitons votre aide pour nous aider à détecter la fuite comme par exemple, si vous constatez une baisse de pression, un bruit constant dans vos tuyaux, un sifflement, svp veuillez-nous en aviser aussitôt.



ENTRE AMIES S.E.N.C
348, Principale, C.P. 193
Portneuf-sur-Mer, Québec, G0T 1P0
(418) 238- 5207 fax : (418) 238-2718

nadinee_136@hotmail.com



La santé et la sécurité de nos citoyens étant notre préoccupation première, la Municipalité de Colombier est fière de collaborer avec l'entreprise Entre Amies S.E.N.C. de Portneuf-sur-Mer afin d'offrir à ses citoyens de 70 et plus et ceux souffrant de maladie chronique un masque qui sera distribué directement à leur résidence au cours des prochaines semaines.

Nous communiquerons avec vous dès que nous serons en mesure de faire la distribution.

Ne soyez pas inquiets, toutes les consignes seront appliquées.

Marie-France Imbeault, mairesse
Le Conseil municipal
La direction



RÉCUPÉRATION DE PNEUS

Vous n'êtes pas sans savoir que la municipalité récupère les pneus **SANS LES JANTES.**

Si vous avez connaissance qu'un contribuable dépose des pneus sur le site sans avoir enlevé préalablement les jantes, veuillez en informer la municipalité par écrit ou par internet à info@municipalite.colombier.qc.ca.



Merci de votre collaboration !

ENCOMBRANTS (ORDURES MONSTRES)

1^{er} JUIN

Voici les matières acceptées lors de la collecte des encombrants :

- ✓ Meubles
- ✓ Appareils électroménagers
- ✓ Réservoirs d'eau chaude
- ✓ Matelas
- ✓ Accessoires de jardin
- ✓ Douches
- ✓ Lavabos
- ✓ Cuvettes
- ✓ Tapis
- ✓ Couvre-planchers (roulés)
- ✓ Filtres et pompes de piscine
- ✓ Toiles de plastiques

Attention ! les matières suivantes ne seront pas ramassées lors de la collecte des encombrants :

- X Ordures
- X Recyclage
- X Bardeaux d'asphalte
- X Débris de construction, rénovation et démolition, tel le bois de construction
- X Matériaux d'excavation en vrac (par exemple, briques, asphalte, etc.)
- X Résidus domestiques dangereux (produits dangereux)
- X Produits électroniques (tv, ordinateur, système de son etc.)
- X Pneus

Le ramassage des encombrants peu s'échelonner sur une semaine à partir du 1^{er} juin 2020. Vous pouvez déposer vos encombrants sur le bord de la rue une semaine avant la date. Si des encombrants sont déposés plus d'une semaine avant la date, vous serez appelés à les retirer.

BACS BLEUS ET VERTS – RAPPEL IMPORTANT

Le bac roulant bleu est dédié UNIQUEMENT aux matières recyclables :



C'est-à-dire le papier et le carton, les bouteilles et pots en verre (de toutes les formes et couleurs), les boîtes de conserve, canettes, les objets en aluminium (assiettes et feuilles d'aluminium), ainsi que les contenants et pots de plastique rigide portant les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7.

N'oubliez pas que la qualité des matières recyclables est compromise lorsque mélangées avec des ordures. De plus, des personnes au centre de tri seront en contact direct avec ces matières. Respectez les travailleurs et les efforts de vos concitoyens – **ne déposez pas de déchets dans le bac bleu.**

Utilisez TOUJOURS votre bac vert ou noir pour les ordures ménagères

Tous les citoyens de Colombier doivent utiliser un bac roulant vert, noir ou gris pour les ordures ménagères (ou encore les conteneurs en métal pour les résidences plus éloignées).



À chaque bac, ses matières !

LE MOT DE L'INSPECTEUR

Le printemps étant arrivé, c'est aussi le temps du raclage et du nettoyage de terrain. La municipalité vous rappelle que nous récupérons la vieille peinture de toutes sortes (latex, émail, antirouille), les vernis, dissolvants etc. Nous récupérons également tous les tubes de silicone, de goudron, la vieille huile ainsi que les filtres à l'huile.



Vous devez rapporter ces produits au 111, rue Sirois à la caserne de pompier, et les déposer en avant du bac prévu à cet effet. L'inspecteur municipal les déposera dans le bac puisque l'on garde ce dernier sous clé par mesure de sécurité.



Je vous rappelle que la collecte des encombrants est prévue pour le 1^{er} juin prochain.

Veuillez noter de ne pas déposer non plus en bordure de la route ou d'une rue le métal, le fer, le cuivre, l'aluminium et le chrome.

CARCASSES D'AUTOS

À tous les propriétaires qui désirent se départir de leurs vieilles carcasses peuvent communiquer avec Récupération Brisson au 418-238-2191

Une lettre sera envoyée au mois de mai 2020 aux propriétaires qui ont une ou des carcasses d'autos sur leurs propriétés. Un délai sera accordé afin de laisser plus de temps pour qu'ils se départissent de ces vieilles carrosseries. Une fois le délai terminé, l'inspecteur municipal émettra un constat d'infraction pour un montant de 100.00 \$ et pouvant aller jusqu'à 500.00 \$ selon l'article 13 du règlement HCN-1013.



Cloche à vêtements

La Municipalité de Colombier vous rappelle qu'elle a disposé une cloche à vêtements pour l'organisme le Nordest de Forestville derrière l'édifice municipal. Vous pouvez venir y déposer vos sacs de vêtements dès maintenant.

Le bureau municipal demeure fermé pour un temps indéterminé. Pour le paiement des vos taxes municipales, veuillez utiliser le service de votre institution financière ou nous faire parvenir un chèque au : 568, rue Principale, Colombier, G0H 1 P0.

Rappeler-vous que respecter les consignes vous protège et protège l'ensemble de la population.

Malgré cette situation particulière que nous vivons présentement, nous vous souhaiterons malgré tout un bel été.



Rédaction du bulletin

Josée Bouchard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Milaine Charron, directrice générale adjointe
Cynthia Lavoie, agente de développement